



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

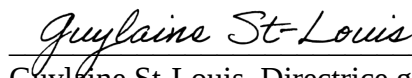
AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 465-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Ursule

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 465-24 fût fait lors de la séance ordinaire 4 novembre 2024, à l'effet que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement # 465-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Ursule. L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi le 2 décembre 2024
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle J. Edouard Baril (ou J.A. Mayrand)
215, rue Lessard, Sainte-Ursule (Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX
MILLE VINGT-QUATRE (2024-11-05)


Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 465-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Ursule

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 5 novembre 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière